

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.		Date d'inspection Le 30 avril 2026	
Nom de l'établissement Au pays des merveilles		Numéro de permis 2019573	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Veronique Berube	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	15 mai 2026	
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité observe que les activités quotidiennes n'ont pas été planifiées depuis le mois de mars dans le local des après classes. Les activités quotidiennes doivent être planifiées et documentées.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services;	32(1)(b)	14 mai 2026	
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité observe que le matériel d'art n'est pas accessible pour les enfants en bas âge. Le matériel d'Art doit être placé sur des étagères basses pour que les enfants puissent y avoir accès en tout temps. La Mentore en Assurance de la Qualité recommande des petits bacs clairs qui se ferment pour placer le matériel d'Art.			
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure, sauf si :a) la boisson chaude est contenue dans un récipient étanche	43(a)	30 avr. 2026	30 avr. 2026
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité observe deux tasses de café chaud dans le local des enfants en bas âge qui n'était pas dans un récipient étanche. Les boissons chaudes doivent être dans un récipient étanche. L'éducatrice a placé les cafés dans la cuisine ou les enfants n'ont pas accès. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux en matinée afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté pendant l'inspection.

Le Mentore en Assurance de la Qualité a observé les éléments suivants:

-Les activités quotidiennes

Commentaires généraux

- La routine quotidienne
- L'aire de jeu intérieur et le matériel
- Les salles de bains
- L'espace de rangement
- Les effets personnels

La Mentore en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec l'exploitante au sujet des effets personnels qui doivent être identifiés avec le nom des enfants. Les boîtes à dîner et les bouteilles d'eau doivent être identifiées avec le nom de l'enfant.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé dans le local des après-classes, un divan et une petite chaise qui est brisée. La Mentore en Assurance de la Qualité recommande que le sofa soit remplacé ou jeté pour assurer un bon nettoyage.

La Mentore en Assurance observe une nouvelle façon de documenter avec des iPads qui a été suggérée par l'agente pédagogique. Les éducatrices ont été en mesure de montrer à la Mentore en Assurance de la Qualité leurs planifications des dernières semaines.

La Mentore en Assurance de la Qualité observe les enfants manger leur collation du matin (boîte à dîner). Un groupe d'enfant a été observé dans le processus de faire un bricolage de Hibou et un autre groupe faisait un bricolage de vaches et de cheval. Les après-classes avaient une journée de congé, donc les enfants étaient présents pour la pleine journée.

original signé par
Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 30 avril 2026

Date

original signé par
Christine Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"